

*Comme le journal du Médecin l'annonçait la semaine dernière, le CHR du Val de Sambre (CHRVS) et le Cercle des généralistes de Namur Ouest (Cegeno), ont signé hier une convention de coopération afin de dispenser aux patients les meilleurs soins en fonction de leur problème de santé.*

Ce plan d'accords entre les différents acteurs est applicable pour chaque patient qui présente une demande de soins les soirs de semaine de 18 h à 21 h, toutes les nuits de 21 h à 8 h du matin, et les week-ends et jours fériés 24h/24.

Tout le monde gagnant

Les deux structures ont à gagner dans la signature de cette convention. Pour le Cegeno, l'intérêt est de drainer les patients non urgents de toute la région (entre Sombreffe et Florennes). Pour le CHRVS, l'intérêt est de désengorger les urgences.

Les patients qui se présentent au service des urgences du CHR du Val de Sambre ne nécessitant pas de soins vitaux seront invités à prendre rendez-vous au poste médical de garde (PMG) de Bambois, de même que les patients se présentant au PMG mais nécessitant une prise en charge immédiate seront référés au service des urgences du CHR du Val de Sambre. Des contacts privilégiés seront établis entre les deux structures afin d'optimiser leurs fonctionnements respectifs et leur collaboration.

Éduquer le patient

Une campagne de sensibilisation est mise en place afin d'aider les patients à mieux s'orienter pour être pris en charge par la structure la plus adaptée à leur problème de santé. Une vidéo, des brochures, des affiches, des post-it décoreront désormais les salles d'attente des cabinets médicaux, du PMG, et bien entendu du CHRVS. Les pharmacies seront également de la partie.

La vidéo, notamment, voit plusieurs médecins expliquer aux patients l'utilité de bien choisir le lieu de ses soins. « Chaque année, on observe une augmentation de la fréquentation des services d'urgences, ce qui provoque une saturation qui nuit à la qualité des soins », explique le Dr Janssen, médecin hospitalier du CHRVS. « Dans toutes les situations pour lesquelles les urgences sont absolues, évidemment, les urgences seront toujours ouvertes. Mais il existe d'autres recours, comme consulter le généraliste ou le PMG. »

D'autres aspects sont également expliqués, comme la procédure de tri, son utilité, et le rôle du PMG qui permet de prendre en charge des pathologies plus rapidement qu'aux urgences, pour autant qu'il s'agisse de besoins adaptés à la structure de soins.

Le PMG de Bambois est ainsi présenté, et les deux institutions, CHR et PMG, parlent de leur collaboration. « Nous disposons de deux entités médicales différentes sur le même territoire géographique », commente le Dr Maassarani, médecin hospitalier au CHRVS. « Ces deux structures ne sont pas concurrentes, au contraire, elles travaillent en synergie dans l'intérêt du patient. » Avant de conclure : « Il est important que l'hôpital sorte de ses murs, et établisse le contact nécessaire avec les collègues qui travaillent sur le terrain, notamment au PMG. »

Laurent Zanella

Copyright © 2017 Roularta Media Group. Tous droits réservés